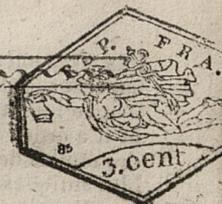


## L' ANGE GABRIEL,

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

DUODI, 12 Nivôse, An VIII.

*Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.*  
ARISTOT. l. 1. de Cælo.

*Humble supplique du sénat de Hambourg aux consuls de la république française. — Réponse de Bonaparte. — Lettre à Bonaparte des prêtres du département du Doubs, détenus à l'isle de Rhé. — Condamnation à mort du capitaine de marine Conno. — Arrivée à Paris de trois chefs de chouans pour traiter de la pacification. — Ordre donné pour préparer les appartemens du château de Versailles destinés aux invalides. — Mort de Daubenton. — Rappel de cinquante journalistes condamnés à la déportation. — Réflexions du Citoyen Français sur la promesse exigée des prêtres. — Arrêté des consuls qui accorde les honneurs de la sépulture au corps de Pie VI, mort à Valence. — Nouvelles de l'armée d'Italie.*

*Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.*

## I T A L I E.

*Gènes, 25 frimaire.* Les français poursuivirent les autrichiens le 22 jusqu'à Recco. On a lieu d'espérer qu'ils reprendront toutes leurs positions. On entend encore aujourd'hui le bruit du canon et des fusillades; ce qui fait croire que l'ennemi aura attaqué plusieurs points de la ligne. Nous ne sommes point sans inquiétude pour les postes importants qui couvrent Savone et Final. Les vents continuent d'être contraires; le convoi que nous attendons avec tant d'impatience, a aussi à craindre la rencontre des anglais qui croissent jusques sur nos côtes. La disette se fait sentir de la manière la plus cruelle dans la ville et dans la rivière, ainsi que dans l'armée française. Quelques corps ne pouvant résister à la faim et au froid, ont abandonné leurs postes. Il y a quelques jours, un bataillon de 400 hommes, rassemblé sur la place de l'Aqua-Verde pour y recevoir l'ordre de marche, signifia à ses chefs qu'il alloit retourner en France, et prit ses drapeaux et ses canons pour revenir. Toutes les représentations des chefs et du général même furent inutiles. Ils cédèrent cependant aux instances du citoyen Belleville, qui leur fit distribuer quelque argent. On a remarqué qu'ils ont montré beaucoup de calme et de tranquillité dans leur insubordination. Ils protestoient qu'ils étoient prêts à répandre leur sang pour la patrie, mais qu'ils ne se résigneroient pas à mourir de faim. Dans quelques endroits de la rivière, le soldat n'a vécu que d'herbes sauvages, et plusieurs se sont empoisonnés avec de la ciguë.

*San-Remo, 6 nivôse.* Les barbets et les chasseurs autrichiens ravagent notre territoire et celui de Port-Maurice. Depuis la prise de Coni, aucune partie de la Ligurie n'est à l'abri de leurs incursions. La prompte chute de cette place importante est due autant à l'impéritie de ceux qui

dirigeoient la défense qu'au mécontentement de la garnison qui étoit sans pain et sans paie. Les autrichiens menacent Savone et Final; mais nous espérons qu'après l'échec qu'ils viennent d'essuyer dans la rivière du Levant, ils donneront aux français le tems de renforcer la ligne Saint-Jacques, et de reprendre les postes abandonnés.

## A N G L E T E R R E.

Les journaux de Londres publient comme authentique la lettre suivante du feu empereur de la Chine *Kien-Long*, adressée au ci-devant *stadhouder*, lors de l'ambassade hollandaise en Chine.

« J'ai reçu du ciel l'autorité sur mon royaume; j'ai régné depuis soixante ans; tout mon empire a constamment joui des douceurs de la paix: les nations voisines profitant de notre exemple, ont fait des progrès dans la civilisation.

» Je regarde mon propre royaume et les royaumes voisins comme une seule et même famille; je considère les gouvernans et le peuple comme une même personne.

» Je regarde tout homme, soit de mes états, soit de toute autre nation, comme digne de mon attention; et il n'existe point de lieu, quelque éloigné qu'il soit, où je ne desire voir s'étendre les effets de ma bienfaisance.

» Des étrangers de tous les pays sont venus me féliciter, les uns sur des chars, d'autres sur des vaisseaux; car, en vérité je gouverne mon royaume avec équité, et je me réjouis de voir les autres nations participer à ce bonheur que le ciel nous a accordé à tous; ce sont des sentimens qui me paroissent une partie essentielle de mes devoirs d'empereur.

» Je respecte votre nation qui, séparée de moi par un si long intervalle, m'a envoyé des lettres de félicitation et des présens.

» Dans ces lettres, je ne vois rien qui déroge à mon caractère; au contraire, le plus grand respect pour ma personne, d'où je conclus que mon gouvernement est juste.

» Quant au commerce avec les nations étrangères, je me conduis avec impartialité envers toutes les nations; et je puis en citer pour preuves les portugais, les anglais et d'autres peuples.

C'est d'après ce même motif que j'ai traité l'ambassadeur de la compagnie des Indes hollandaises, comme s'il avoit été envoyé par vous; j'ai donné ordre à mes mandarins de l'admettre à mes audiences et de lui montrer tous les pa-

lais, sans même en excepter mes propres palais dans les superbes jardins de *Zerenming-yuen*.

» Je lui ait fait éprouver les effets de ma bienveillance, et il a ordonné à son retour, de vous présenter de ma part des étoffes de soie, beaucoup de vases précieux et de meubles antiques.

» Puissiez-vous recevoir ces présens comme venant d'un homme qui vous souhaite toute espèce de bonheur et de prospérités; puissiez-vous gouverner votre peuple avec justice.

» Un roi se doit tout entier aux intérêts de son royaume; c'est la conduite que je vous recommande très-instamment ».

## REPUBLIQUE BATAVE.

*La Haye*, 1<sup>er</sup>. *novose*. Le grand-conseil de guerre de la marine a prononcé la peine de mort contre le capitaine de marine *Connio*: il s'étoit rendu, sans faire la moindre résistance, à une frégate anglaise qui ne lui étoit pas supérieure en force. Il sera fusillé sur un vaisseau de guerre à *Maarsluys*, ou à *Amsterdam*.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Bruzelles*, 7 *novose*. Le nombre de troupes qui ont reçu l'ordre de quitter leurs quartiers d'hiver sur le Bas-Rhin, pour se rendre sur le Haut-Rhin, est de huit mille hommes infanterie, et de douze cents de cavalerie. Six bataillons d'infanterie de ce corps sont déjà passés par *Andernach*, se dirigeant par *Coblentz* sur *Strasbourg*.

Chaque jour on entend le récit effrayant des attentats commis par des hordes d'insurgés armés, qui désolent les campagnes et les communes de la ci-devant *Campine* liégeoise et les environs. Ces bandes errent maintenant, et ne font des expéditions que lorsqu'elles sont assurées du succès. S'il n'est pris de promptes mesures pour étouffer le mal dans sa naissance, les paisibles habitans des campagnes courront les plus grands dangers pendant cet hiver.

Les lettres de la rive droite du Rhin marquent que dans la Haute et la Basse-Suabe, dans l'Autriche antérieure, une partie de la Bavière et la Franconie, la levée en masse de tous les habitans en état de porter les armes est entièrement organisée. Cette levée, divisée en trois classes, est composée de cent hommes chacune; les chefs de ces compagnies sont pour la plupart d'anciens militaires, on des hommes qui ont fait preuve de bravoure et d'intelligence. Il est établi de distance en distance des dépôts de fusils et de cartouches, destinés à armer la masse aussitôt que l'armée française voudra pénétrer au-delà du Rhin. De cette manière, plus de 30 mille paysans se joindront à l'armée du prince *Charles* à la moindre apparence d'une invasion: la levée recevra une solde quand elle fera le service; elle est d'ailleurs indépendante du corps de paysans de l'*Udenwal*, du *Spessart* et du *Bergstrass*, qui combat avec les troupes autrichiennes et électorales depuis plus de quatre mois.

Les autrichiens ont beaucoup renforcé leur petit corps de troupes sur le *Mein*; de nouvelles troupes d'Empire s'y sont réunies, de même que la levée des paysans mayençais. L'ennemi fait de fréquentes excursions jusqu'à une lieue du fort de *Cassel*; ce qui lui est d'autant plus aisé, que presque toutes les troupes françaises qui se trouvoient encore sur cette partie de la rive droite du Rhin, ont repassé ce fleuve à *Mayence*. Des lettres de la *Guyane* française arrivées ici par la voie de *Hambourg*, annoncent que sur environ 40 prêtres belges déportés dans cet horrible climat, il en restoit encore trois en vie au départ de ces nouvelles. Ces infortunés attendoient la mort à chaque instant, et l'appeloient

( 2 )

par leurs vœux comme un terme à tant de maux si peu mérités.

*Toulouse*, 1<sup>er</sup>. *novose*. La constitution a été publiée à *Toulouse*, le 30 frimaire, avec le plus grand appareil. Cependant quelques personnes ont paru mécontentes des articles 93 et 94.

Les armes distribuées par le général *Aubugeois*, au moment de l'insurrection, et qui n'ont pas encore été rendues, ont été réclamées comme propriété nationale. Les gens malins vouloient faire considérer cette mesure comme un désarmement; mais les patriotes ne veulent pas qu'on appelle de ce nom cette mesure.

## Situation de l'intérieur.

Le département d'Ille-et-Villaine, dans lequel se trouve ce pays, vient de commencer à ressentir les effets du bien faisant gouvernement sous lequel nous sommes. Le délégué *Challan* a publié une proclamation dans laquelle, devant l'arrêté du conseil d'état, il a promis l'entière liberté de conscience, par la raison que la religion qui défend la vengeance, lui sembloit bonne à pratiquer. Il a ouvert les prisons de *Rennes*, et par-là, il a rendu, non-seulement à la liberté, mais encore à la vie, des prêtres sexagénaires qui étoient au moment de périr, tant par la rigueur de la saison, que pour l'insalubrité du logement. Ces infortunés détenus étoient amoncelés pêle-mêle à la *Tour-le-bât*; ils y souffroient étonnement, tant de cette situation que de la privation des choses nécessaires à la vie; ils y auroient péri de souffrance et de besoin depuis longtems, sans les secours multipliés que leur a portés une ci-devant sœur grise, nommée la sœur *Marie-Anne*, qui, riche par les événemens, de 6000 francs de rente, leur a consacré son tems, ses soins et sa fortune. Il faut les entendre ces infortunés, parmi lesquels se trouvoient des prisonniers d'un autre genre; il faut les entendre parler des bienfaits de cette élève de la religion de la charité. Elle les soignoit tous sans exception de personnes et d'opinions: il n'y a pas de malades qui ne lui doive la plus complète reconnaissance. Eh! certes, depuis plusieurs années qu'elle exerce ce ministère auguste, elle a dû rappeler bien des malheureux à la vie, arracher bien des infortunés au désespoir et gagner bien des cœurs à la religion qui suggère tant de bonté. Tous ont admiré dans elle l'instrument céleste d'une providence qui ne laisse pas les affligés sans secours et sans consolations. C'est par cette providence qu'on expliquera la contradiction étrange de l'administration centrale d'Ille-et-Villaine, qui n'a jamais osé écarter des prisons cette généreuse bienfaitrice des opprimés, lorsque les administrateurs sembloient prendre plaisir à en multiplier le nombre, en enfermant les citoyens sur de simples soupçons, pour opinions et sans enquêtes avant ni après. Le prodige de cette heureuse contradiction, est heureusement suivi d'une contradiction non moins favorable, en ce que ces administrateurs vont signer avec empressement l'acceptation d'une constitution qui rend la liberté, le culte, à ceux qu'ils prirent tant de plaisir à priver de ces avantages que leur assuroient tous les droits de la nature et de la civilisation.

## CONSULAT.

Arrêté du 9 *novose* an 8.

Les consuls de la république, considérant que depuis six mois le corps de *Pic VI* est en dépôt dans la ville de *Valence* sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture; que si ce vieillard respectable par ses malheurs a été au moment l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par les conseils des hommes qui environnoient sa vieillesse; qu'il est de la dignité de la nation française et conforme à la sensibilité du caractère national de donner des marques de considération à un homme qui occupa un des premiers rangs sur la terre, arrêtent: Art. 1<sup>er</sup>. Le mi-

nistre de l'intérieur donnera des ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang. II. Il sera élevé sur le lieu de sa sépulture un monument simple qui fasse connoître la dignité dont il étoit revêtu.

PARIS, 11 nivôse.

-- Camus conserve les archives du corps législatif; et il y a des hommes assez hardis pour s'en étonner!

-- Daubanton vient de mourir. Ses collègues de l'institut s'occupent de ses funérailles.

-- On publie que le citoyen Duroc est de retour à Paris de son ambassade de Prusse, et que cinquante journalistes, condamnés à la déportation, sont enfin rappelés. On ajoute que Richer-Serisy et quelques autres ne le sont pas.

-- En vertu d'un arrêté des consuls, du 4 nivôse, les délégués envoyés dans les départemens de la république doivent cesser leurs fonctions et se rendre sans délai à Paris, pour faire connoître leurs opérations et la situation des divisions ou arrondissemens dans lesquels ils ont été envoyés.

-- On lit dans le Citoyen français les réflexions suivantes sur la nouvelle déclaration qu'on exige des prêtres: *Je promets fidélité à la constitution.* Cette formule, dit ce journaliste, est à elle seule une garantie parfaite des opinions religieuses: car elle respecte toutes les délicatesses, et jusqu'aux scrupules de la piété la plus craintive. Ce n'est point un serment, une promesse faite à Dieu; c'est un engagement purement civil. Celle de toutes les religions qui défendrait avec le plus de sévérité la fréquence des sermens, ne peut donc apporter ici aucun obstacle: on ne promet pas, comme par le passé, de *maintenir* la constitution: il y avoit dans le mot *maintenir*, ou du moins il paroisoit y avoir une promesse d'action directe et position pour soutenir, pour défendre un code, qu'après tout on ne pouvoit être tenu d'approuver; or, on conçoit qu'un tel engagement pouvoit jeter une sorte d'inquiétude dans quelques âmes qu'il étoit bien cruel de tourmenter pour une formule: aujourd'hui on promet uniquement d'être *fidèle*; c'est-à-dire, de se soumettre, de ne point s'opposer; or, une pareille déclaration est d'abord très-suffisante, et de plus elle offre l'inappréciable avantage de ne pouvoir rencontrer de résistance motivée. Quelle est la religion en effet qui ne reconmande la soumission aux lois du pays où l'on vit? Et quel est l'homme, quel est le prêtre qui, par le fait même de son habitation dans un lieu, ne se croie pas tenu de respecter cet engagement? on n'en connoît point qui n'ait offert avec plaisir une telle déclaration: il ne peut donc en exister aucun, à moins qu'il ne soit tout-à-fait insensé ou tout-à-fait furieux, qui s'y refuse.

-- On annonce comme un phénomène que le 15 nivôse, dimanche prochain, la citoyenne Bonaparte rendra le pain béni à la Malmaison (1).

-- Nous avons annoncé dernièrement que le grand conseil helvétique avoit rétabli la dime: nous apprenons aujourd'hui que, par une loi du 13 décembre (24 frimaire), il vient de rétablir les droits féodaux. Les pas rétrogrades sont, là comme ailleurs, au grand ordre du jour.

-- Un de nos correspondans nous mandoit d'Orléans, qu'on avoit vu passer dans les environs, d'Autichamp et deux autres chefs de mécontents, en cocardes et panaches

blancs, venant à Paris. La nouvelle ne nous sembloit pas assez certaine pour la donner; aujourd'hui elle se confirme par l'arrivée qu'on annonce à Paris de trois chefs de mécontents, qui ont été présentés par le ministre de la guerre au premier consul, avec lequel ils ont eu une assez longue conférence. On prétend que les conditions de part et d'autre n'ont pas éprouvé beaucoup de difficultés, sans qu'on sache en quoi elles consistent; on assure qu'en le quittant, les chefs royalistes ont offert de faire venir à Paris 40 otages pour garantie de leur bonne-foi, en même tems que le premier consul leur en donnera, pour garant des promesses du gouvernement.

-- Un journaliste estimable prétend que les évêques de la ci-devant Bretagne, notamment ceux de Poitiers, Tréguier et St.-Brieux, recevront des passeports pour rentrer dans leurs diocèses. Cette nouvelle est prématurée en général; et elle est fautive du moins pour l'évêque de Saint-Brieux, mort parmi nous, depuis la mort de Robespierre, au fer duquel il venoit d'échapper.

-- Un arrêté des consuls vient d'ordonner l'évacuation de tous les appartemens occupés par des particuliers au château de Versailles, et même le dépôt littéraire qui y étoit établi, pour y loger les invalides qui sont dans les succursales de Versailles et St.-Cyr.

-- Les consuls ont une garde d'honneur lorsqu'ils passent dans les rues.

-- La bibliothèque de Tippoo-Saïb, attendue à Londres, est estimée par ceux qui en ont fait le relevé, comme la collection la plus précieuse qui existe en ce genre. Il s'y trouve beaucoup d'ouvrages en langue sanscrit, qui remontent jusqu'au onzième siècle. L'érudition Bramine y est consignée dans nombre de volumes, et les sujets qu'elle traite, sont en général des plus importants. On compte aussi, dans cette collection, des traductions brillantes du Coran, en différentes langues orientales. On vante surtout, une histoire précieuse des empires les plus fameux de l'Orient, qui se rapporte à l'an 1000, époque où les Mahométans commencèrent leurs incursions fanatiques et déprédatrices. Cette histoire est toute entière en langue sanscrit, très-lisible et bien conservée. On y trouve également une histoire manuscrite des procédés des tartares-mogols, au tems où Timur, autrement Tamerlan, envahit l'Indostan en 1397. Enfin, des mémoires relatifs à l'état de l'Indostan, lors de la conquête de ce pays en 1525 par le sultan Baber, qui paroît avoir été le fondateur de la dynastie mogole.

-- C'est à table, dit-on, que Bonaparte observe les caractères et les talens de ceux qu'il connoît peu; je pourrois citer deux ou trois tribuns, et plusieurs membres du corps législatif, qui n'osent jamais dîner avec lui.

-- Le sénat de Hambourg a écrit une humble et longue lettre aux consuls français pour donner sur la tradition de Napper-Tandy et de ses compagnons, des explications propres à le disculper. Bonaparte lui a répondu en ces termes:

« Nous avons reçu votre lettre, messieurs; elle ne vous justifie pas.

» Le courage et les vertus conservent les états; la lâcheté et les vices les ruinent.

» Vous avez violé l'hospitalité. Cela ne fut pas arrivé parmi les hordes les plus barbares du désert. Vos concitoyens vous le reprocheront à jamais.

» Les deux infortunés que vous avez livrés meurent illustres; mais leur sang fera plus de mal à leurs persécuteurs que n'auroit pu le faire aucune armée.»

Le premier consul, Signé, BONAPARTE.

(1) La Malmaison est une superbe maison de campagne près de Paris, que la citoyenne Bonaparte a achetée du financier Lecouteux-Dumolay.

-- Les prêtres des départemens du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, détenus à l'Isle de Rhé, ont écrit aux consuls de la république une lettre dans laquelle ils leur disent :

« Depuis long-tems nous sommes calomniés, outragés, persécutés et captifs. Nous avons été condamnés à une déportation pire que la mort, sans avoir été entendus ni jugés contradictoirement, au mépris des droits les plus sacrés du citoyen, sans ménagement ni pour l'âge, ni pour l'infirmité. Ah ! citoyens, s'il nous eut été permis de faire entendre notre voix, avec quelle facilité nous eussions confondu nos ennemis et anéanti leurs délations mensongères. Mais non, toutes les lois ont été violées à notre égard, et nous ne sommes que de malheureuses victimes de l'arbitraire. Cependant, malgré la calomnie, malgré les durs traitemens immérités, nous ne cessâmes jamais d'être français ni de former les vœux les plus sincères, les plus constans pour le bonheur et la gloire de la république.

» C'est à vous, citoyens consuls, qu'il étoit réservé de briser les chaînes que nous avons toujours portées avec ce calme et ce courage qu'inspirent l'innocence, la religion, l'honneur. Sensibles à nos maux, vous nous rendrez à nos parens, à nos amis, à la société. Quand vous connoîtrez nos sentimens, notre amour pour la paix, notre zèle pour le bon ordre et le bien de l'état, nous ne craignons pas de le dire, vous n'aurez pas à regretter cet acte de clémence et de justice que vous aurez exercé en ouvrant nos prisons : nous vous promettons d'être fidèles à la république, fondée sur les trois bases de la liberté, de l'égalité et du système représentatif.

» Nous seroit-il permis, citoyens consuls, d'élever aussi notre voix pour réclamer les respectables restes de nos frères qui pourroient encore languir dans les contrées meurtrières de la Guyane, victimes comme nous des lois révolutionnaires ? »

En conséquence, les consuls ont autorisé le ministre de la police générale à mettre en liberté les signataires de cette adresse, en les plaçant sous la surveillance de leurs communes. Ils ne seront soumis à signer d'autre déclaration que celle de fidélité à la constitution.

-- Le *Courier universel*, ou *Feuille du Jour*, qui le plus souvent n'est que la feuille de la veille, se recommande aujourd'hui d'une manière tout-à-fait modeste et touchante à la pitié du public, en lui disant que, plus d'une fois, les scellés furent mis injustement sur ses presses.

*A l'Ange Gabriel.*

Lorsqu'il n'est bruit que de l'abbé de l'Épée, et que de toutes parts un cri universel rend à son génie créateur, à ses vertus et à sa bienfaisance rares, un hommage vraiment national d'enthousiasme et de reconnaissance, faut-il laisser ignorer à la nation qui s'honore de l'avoir donné à l'humanité souffrante, que le neveu de cet homme célèbre, l'objet de ses plus tendres affections, gémit depuis sept ans, c'est-à-dire depuis l'époque des septembrisages, sous le poids d'une proscription engendrée par la plus atroce ingratitude, et provoquée par l'appât des récompenses décernées par Robespierre à la cupidité domestique ! ... Oui, celui que l'abbé de l'Épée aimoit comme son fils, qui étoit

digne de toute sa tendresse, est peut-être réduit dans ce moment, s'il respire encore, à disputer son existence à toutes les horreurs de la misère et de la persécution, dépouillé du patrimoine que lui avoit laissé son oncle chéri... Je ne me permettrai aucune réflexion à ce sujet : eh ! qui n'en feroit d'aussi justes et d'aussi fortes ? Le seul desir que j'émettrai ici, et qui doit être pardonné du moins à l'amitié, c'est que les magistrats du peuple puissent faire pour cet intéressant et malheureux jeune homme, ce que le peuple lui-même feroit sans doute pour le neveu de l'abbé de l'Épée, lorsqu'il applaudit avec transports aux exemples de bienfaisance et de générosité que lui a laissé cet homme immortel.

M E N . . .

*Le citoyen Philipon-la-Madelaine, à l'Ange Gabriel.*

Paris, 11 nivose an 8.

Citoyen, il paroît sous mon nom un *Dictionnaire des Homonymes*. Cet ouvrage ayant été imprimé, en grande partie, pendant une maladie assez grave que j'ai essayée, des omissions essentielles, des répétitions fatigantes, des fautes multipliées d'auteur et d'imprimeur le déparent absolument. Permettez-moi de prévenir ici le public que j'en prépare une seconde édition qui sera plus digne de lui être présentée, et dont je signerai tous les exemplaires.

PHILIPON-LA-MADELAINE.

*Bourse du 11 nivose.*

Amsterdam. . . . .	Gènes. . . . . 4 f. 50 c.
Cour. . . . . 56 5/8 57 5/8	Livourne. . . . .
Rambourg. . . 192 189 1/2	Bâle . . . . . 3/4 p. 1 3/4 p.
Madrid . . . . . 7 f. 25 c.	Lausanne. . . . .
Cadix . . . . . 7 f. 25 c.	
Lyon. . . . . pair 25 j.	Bordeaux. . . . . 1 pert. à v.
Marseille. . . . . pair 30 j.	Montpellier . . . . . pair. 25 j.
Café Martinique. 2 f. 85 c.	-- d'Anvers. . . . . 2 f. c.
S. Dominique . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. 1 f.
Sucre d'Orléans. 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/6. . . 325 à 330 f.
Rent. pr. 12 f. 50 c.	Bon ill. . . . . 10 f. 75 c.
Tiers con. 21 f. 88 c.	Bons d'arrérage 92 f. c.
Bons 2/3 1 fr. 2 c.	B. pour l'an 8. 68 f. 38 c.
B. 3/4. 1 f.	

*Spectacles du 12 nivose.*

- THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Relâche.
- THEATRE FRANÇAIS DE LA REPUBLIQUE. L'Homme à bonnes fortunes et le Barbier de Séville. Le cit. Fleury jouera dans les deux pièces.
- FEYDEAU. Le Voyage au mont Bernard.
- OPERA-COMIQUE. Le Délire, ou les suites d'une Erreur; la Dame voilée. Incessamment Concert, retardé par indisposition.
- MONTANSIER-VARIETES. L'Intendant comédien, le vieux Bonhomme, l'heureux Quiproquo et le Désespoir de Jocrisse.
- JEUNES-ARTISTES. Les Ecoliers de Ste-Barbe; la Blonde et la Brune.